

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 14-17 novembre 2011

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2011/5(A,B,C,D,E,F)/2
11 novembre 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM (2012–2014)
(WFP/EB.2/2011/5-A/1)
- Projet de mandat du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.2/2011/5-B/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1/Add.1)
- L'efficience au PAM (WFP/EB.2/2011/5-E/1)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012
(WFP/EB.2/2011/5-F/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1755

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 10 novembre 2011

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

- Plan de gestion du PAM (2012–2014)
(WFP/EB.2/2011/5-A/1)
- Projet de mandat du Comité d'audit du Programme alimentaire mondial
(WFP/EB.2/2011/5-B/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1/Add.1)
- L'efficacité au PAM (WFP/EB.2/2011/5-E/1)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012 (WFP/EB.2/2011/5-F/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)
Le Président
Collen V. Kelapile

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie



Programme alimentaire mondial
Ressources, questions financières et budgétaires
Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné le Plan de gestion du Programme alimentaire mondial (PAM) pour 2012–2014 (WFP/EB.2/2011/5-A/1) et le projet de mandat du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.2/2011/5-B/1), tous deux soumis au Conseil d'administration pour approbation. Les autres documents présentés pour examen et pour information sont indiqués à l'annexe I du présent rapport. Lors de son examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif s'est entretenu avec la Directrice exécutive adjointe chargée du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, et avec d'autres représentants du PAM, qui lui ont communiqué des renseignements supplémentaires.

II. Cycle budgétaire et présentation du budget

2. Le Plan de gestion du PAM pour 2012-2014 constitue le premier plan de gestion triennal à horizon mobile; il contient le budget pour la première année, présenté au Conseil d'administration pour approbation, et les projections pour la deuxième et la troisième années, soumises pour examen (WFP/EB.2/2011/5-A/1, par. 1). Comme l'indique le PAM, disposer d'un plan de gestion à horizon mobile permettrait de procéder chaque année à des ajustements financiers et conférerait une plus grande stabilité à la planification, tout en améliorant les possibilités de contrôle et de transparence. Le Comité consultatif relève en outre, comme indiqué dans le Plan de gestion, que pour la première fois, les crédits budgétaires du PAM sont liés à ses Objectifs stratégiques et ses priorités de gestion (voir les par. 9 et 11 ci-après), ce qui permet de faire concorder les ressources et les priorités en vue de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique (ibid., par. 28 et figure II.2). **Le Comité consultatif prend note des efforts entrepris par le PAM pour améliorer son processus budgétaire et se félicite du rapprochement effectué entre les ressources financières du PAM, ses Objectifs stratégiques et ses priorités de gestion, tel que présenté dans le plan de gestion. Il compte bien que la transparence et la responsabilité attendues du PAM s'agissant de l'utilisation de ses ressources financières seront prises en compte lors de l'établissement des projets de budget futurs.**

3. Le Comité consultatif rappelle également les observations qu'il avait formulées lorsqu'il avait examiné le projet de modification du cycle du plan de gestion du PAM en mai 2011, telles qu'elles figurent au paragraphe 19 de son rapport¹ présenté à la session annuelle de 2011 du Conseil d'administration. **Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétariat du PAM devrait continuer, en concertation avec le Conseil d'administration, d'élaborer des propositions visant à rationaliser le processus d'examen des documents financiers et administratifs devant être approuvés par le Conseil, afin d'assurer une interaction plus efficace avec le Comité consultatif, ainsi qu'avec les autres organes délibérants participant au processus.**

¹ WFP/EB.A/2011/6(A,B,C,D,E,F,G,H)/2 WFP/EB.A/2011/5-C/2.

4. S'agissant de la structure et de la présentation du Plan de gestion pour 2012–2014, le Comité consultatif constate que ce document comprend un résumé et un nouveau chapitre offrant une vue d'ensemble du budget annuel présenté pour approbation (chapitre II). Le Comité fait observer que les mêmes informations concernant le budget pour 2012 se répètent dans le résumé et dans le nouveau chapitre offrant une vue d'ensemble. **Le Comité consultatif est bien conscient que le budget pour 2012, présenté pour approbation, constitue la partie la plus importante du Plan de gestion pour 2012-2014. Il estime cependant qu'à l'avenir, une synthèse des informations concernant le budget annuel soumis pour approbation devrait être présentée dans un seul chapitre, pour éviter les répétitions. À cet égard, le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le PAM devrait s'efforcer de réduire au minimum les répétitions dans la structure et la présentation de ses futurs plans de gestion, afin de produire un document clair, concis et de lecture facile.**

5. **Le Comité consultatif juge également que les informations présentées sous forme de tableau ne devraient pas être répétées dans différents chapitres du plan de gestion. Il encourage la direction du PAM, lorsqu'il y a lieu, à insérer les renvois appropriés dans le texte pour éviter les redites. En outre, il estime que les chapitres contenant le résumé et la vue d'ensemble ne devraient pas être aussi détaillés que les principaux chapitres du budget.**

III. Plan de gestion du PAM pour 2012-2014

6. Le budget proposé pour 2012, soumis au Conseil d'administration pour approbation, se monte à 5 485,3 millions de dollars (voir WFP/EB.2/2011/5-A/1, tableau II.1 et par. 52 à 56). Les ressources proposées couvriraient: les besoins opérationnels (4 823,8 millions de dollars, soit 88 par cent); les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (249,1 millions de dollars, soit 4,5 pour cent); les comptes spéciaux et les fonds d'affectation spéciale (369,3 millions de dollars, soit 6,7 pour cent) ainsi que d'autres besoins estimatifs (43,1 millions de dollars, soit 0,8 pour cent). Le Comité consultatif observe que le montant projeté des ressources requises aux fins des opérations pour 2012 n'englobe aucune provision pour besoins imprévus. L'annexe VII du Plan de gestion fournit des informations relatives à l'augmentation des besoins imprévus entre 2002 et 2011.

7. Le montant projeté des ressources requises aux fins des opérations pour 2013 et 2014, qui est présenté au Conseil d'administration pour examen, s'appuie sur deux scénarios: une estimation basse des besoins prévus et une estimation haute des besoins imprévus compte tenu des moyennes antérieures (ibid., par. 164 à 166). Le PAM explique qu'étant entièrement financé par des contributions volontaires, le niveau effectif de ses opérations dépend du montant des contributions reçues (ibid., par. 12 et 38). **Tout en encourageant le PAM à poursuivre ses efforts pour mobiliser des fonds volontaires et élargir la base de ses donateurs, le Comité consultatif souhaite que la mise en œuvre des activités programmées soit régulièrement évaluée au regard des fonds disponibles.**

Besoins opérationnels projetés pour 2012

8. Les besoins opérationnels pour 2012 sont estimés à 4 823,8 millions de dollars et sont ventilés par catégorie d'activité (ibid., tableau III.1). Le PAM compte ainsi venir en aide à 85 millions de bénéficiaires dans 74 pays, moyennant la distribution de quelque 4,4 millions de tonnes de produits alimentaires et le recours à des transferts monétaires et bons d'alimentation d'une valeur estimée à 255 millions de dollars (ibid., par. 74 et 75). Les paragraphes 120 à 163 présentent les besoins opérationnels ventilés par région. Le tableau III.2 ventile les besoins opérationnels pour 2012 (4 823,8 millions de dollars) selon le nouveau cadre de financement, qui distingue le coût des produits alimentaires de celui des activités non alimentaires (ibid., par. 82 à 107).

9. Le Comité consultatif relève que pour la première fois aussi, le budget du PAM proposé se rapproche des Objectifs stratégiques, les dotations budgétaires étant ventilées par objectif comme suit: Objectif stratégique 1: sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence (2,6 milliards de dollars, soit 54 pour cent); Objectif stratégique 2: prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets (0,4 milliard de dollars, soit 9 pour cent); Objectif stratégique 3: remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition (1,1 milliard de dollars, soit 23 pour cent); Objectif stratégique 4: réduire la faim chronique et la dénutrition (0,5 milliard de dollars, soit 11 pour cent); et Objectif stratégique 5: renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux (0,2 milliard de dollars, soit 3 pour cent). (ibid., page 7).

Budget administratif et d'appui aux programmes pour 2012

10. Le chapitre IV du Plan de gestion porte sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) pour 2012, qui s'élève à 249,1 millions de dollars. Le tableau IV.1 offre un condensé des principales évolutions à la hausse ou à la baisse. Le budget AAP étant financé au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) sur les contributions volontaires, conformément à la politique de recouvrement intégral des coûts, le PAM recommande que le taux de recouvrement des CAI de 7 pour cent soit maintenu pour 2012 à son niveau actuel (par. 167, 168, 178 et 179). Une analyse du taux de recouvrement des CAI pour 2012 est présentée au tableau IV.4. **Le Comité n'a pas d'objection à formuler au sujet de l'approche proposée par le PAM pour le recouvrement des coûts.**

11. Outre les changements susmentionnés de la présentation du budget, le Comité consultatif observe une nouveauté supplémentaire, puisque le budget AAP du PAM est désormais présenté comme faisant partie d'un cadre de gestion de la performance comportant cinq priorités de gestion (PG), afin de faire concorder les ressources et les domaines prioritaires (ibid., par. 18 à 20, 214 à 218 et figures IV.2 et IV.3) comme suit:

- (i) PG 1: mobilisation des ressources (25,8 millions de dollars, soit 10 pour cent);
- (ii) PG 2: gestion des ressources (75,7 millions de dollars, soit 30 pour cent);
- (iii) PG 3: apprentissage et innovation (22,7 millions de dollars, soit 9 pour cent);
- (iv) PG 4: processus opérationnels internes (28,7 millions de dollars, soit 12 pour cent), et
- (v) PG 5: efficacité opérationnelle (96,2 millions de dollars, soit 39 pour cent).

12. Au vu du Plan de gestion, le Comité consultatif note que les dépenses afférentes au pilotage des modules d'action groupée (3,8 millions de dollars) et à l'administration de la justice (1,6 million de dollar) sont intégrées dans le budget AAP pour 2012 (par. 171 et 172). Les tableaux IV.2 et IV.3 font apparaître la ventilation de ces dépenses. Le Comité a demandé des renseignements sur un crédit de 40 000 dollars proposé au titre de dépenses hors personnel pour le Bureau de la déontologie. Il a été informé que ce crédit était destiné à financer les services de médiation, ainsi que les frais liés au recrutement de médiateurs professionnels sélectionnés dans le fichier des experts des Nations Unies. Il a été prévu que quatre à six médiations seraient assurées, pour un coût estimatif unitaire de 5 000 dollars, et qu'une partie des fonds financerait la campagne de formation, de sensibilisation et d'information nécessaire.

13. Le Comité consultatif note également dans le tableau IV.8 que le PAM établira un nouveau Bureau de la nutrition à compter de 2012. Il est également indiqué que ce Bureau, dirigé par un Directeur exécutif adjoint, se composera de quatre unités administratives: a) l'Unité des partenariats et affaires interorganisations en matière de nutrition, b) l'Unité de la sécurité sanitaire, de la qualité et de la mise au point des produits alimentaires, c) l'Unité chargée de l'appui aux activités nutritionnelles et des politiques nutritionnelles, et d) l'Unité de recherche nutritionnelle (par. 188 à 192). **Le Comité consultatif recommande qu'il soit rendu compte de l'incidence de ce changement sur l'exécution des programmes du PAM dans les futurs rapports annuels sur les résultats.**

14. Le PAM demande un crédit de 10 millions de dollars, au titre du Compte spécial d'auto-assurance pour 2012, pour la reconfiguration des effectifs. Un programme de départs sélectifs pourra ainsi être mis au point, afin de mieux adapter le profil actuel des effectifs aux besoins stratégiques et opérationnels du PAM (ibid., par. 21, 224 à 227). Il est indiqué que la Division des ressources humaines du PAM conduisait un bilan des compétences de ses cadres internationaux, afin de définir les compétences et connaissances nécessaires à l'exécution réussie du Plan stratégique et des activités à venir. Le PAM explique que la seule formation continue ne suffira pas et qu'il devra probablement recruter de nouveaux talents dans le but d'adapter ses effectifs. **Le Comité consultatif est d'avis que les progrès de cette reconfiguration des effectifs devraient être communiqués au Conseil d'administration dans les meilleurs délais et que les enseignements tirés devraient être partagés avec d'autres organismes du système des Nations Unies.**

15. Le tableau IV.13 fait apparaître les prévisions concernant les soldes d'ouverture et de clôture de la portion non affectée du Fonds général. Le PAM propose de créer un compte spécial qui servira à financer les dépenses estimées de son Fonds d'urgence pour la sécurité (7,3 millions de dollars) et les coûts partagés afférents au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (9,6 millions de dollars), en recourant pour 2012 aux fonds du mécanisme de financement anticipé à hauteur de 16,9 millions de dollars. Chaque fois que possible, ces dépenses seraient ensuite imputées aux coûts d'appui directs des opérations. Le PAM propose de faire appel au Fonds général à hauteur de 10 millions de dollars pour couvrir les dépenses qu'il est impossible de porter au budget de ses opérations (ibid., par. 230 et 231). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet de cette proposition.**

Comptes spéciaux et fonds d'affectation spéciale

16. Le Comité consultatif observe que le Plan de gestion pour 2012-2014 (ibid., par. 45) comprend un chapitre plus étoffé traitant des comptes spéciaux et des fonds d'affectation spéciale (chapitre V). Les prévisions de 369,3 millions de dollars pour 2012 englobent les comptes spéciaux (164,2 millions de dollars, soit 45 pour cent), les fonds à vocation institutionnelle (111,6 millions de dollars, soit 30 pour cent), et ceux constitués pour des pays spécifiques (93,5 millions de dollars, soit 25 pour cent) (ibid., tableau V.1). Pour la période allant de 2012 à 2014, la figure V.4 fait état d'une croissance globale de ces comptes et fonds estimée à 7 pour cent, notamment une augmentation de 5 pour cent pour les comptes spéciaux et de 14 pour cent pour les fonds d'affectation spéciale constitués pour des pays spécifiques (ibid., par. 276 et 277). Les paragraphes 22 à 24, 45 et 46, et 237 et 277 du Plan de gestion expliquent à quelles fins et à quelles activités sont destinés les comptes spéciaux et les fonds d'affectation spéciale.

17. Dans le Plan de gestion pour 2012–2014 (ibid., p. 13), un projet de décision est soumis au Conseil d'administration pour examen. **Compte tenu de ses avis tels qu'exprimés dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif ne formule aucune objection aux propositions présentées par le PAM.**

IV. Projet de mandat du Comité d'audit

18. Le rapport contenant le projet de mandat du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.2/2011/5-B/1) est soumis au Conseil d'administration pour approbation. Le PAM indique que le Conseil d'administration, par sa décision 2009/EB.1/7, a décidé que le Comité d'audit, en tant qu'organe consultatif indépendant, lui ferait rapport ainsi qu'au Directeur exécutif, et qu'un bilan de l'expérience avec le Comité d'audit serait effectué et le mandat de celui-ci examiné. Le document à l'examen fournit des informations relatives au processus de révision et aux modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat existant. Il est indiqué qu'un groupe de travail a été établi en vue d'examiner le mandat du Comité d'audit; il se compose de quatre membres – deux représentants du Bureau du Conseil d'administration, dont son Président, et deux représentants du Secrétariat du PAM.

19. Le Comité consultatif souhaite que le Conseil d'administration examine les observations, les commentaires et les recommandations ci-après et en tienne compte au moment de prendre une décision eu égard aux modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité d'audit du PAM.

20. S'agissant du processus de sélection et de nomination des membres du Comité d'audit (ibid., par. 18 à 24), le Comité consultatif note que le jury comprend au moins un représentant d'un membre du Conseil d'administration et un membre du Comité d'audit, ainsi que trois autres membres, désignés par le Directeur exécutif. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les "trois autres membres" seraient sélectionnés par le Directeur exécutif parmi le personnel du PAM, des experts extérieurs, et les membres du Conseil d'administration ou du Comité d'audit. **Le Comité consultatif salue la proposition qui est faite d'établir un jury pour sélectionner les membres du Comité d'audit, car il estime que cela donnerait plus de transparence au processus de sélection. En ce qui concerne les trois membres supplémentaires du jury, sur lesquels le projet de mandat ne donne**

actuellement aucune précision, le Comité consultatif recommande d'en définir plus avant la source, afin d'assurer une composition équitable du jury et garantir ainsi un résultat équilibré. Quant au fait de désigner un membre du Conseil d'administration et un membre du Comité d'audit, le Comité consultatif est d'avis qu'il n'est pas approprié que le Directeur exécutif désigne un membre du Conseil d'administration, car le Conseil est un organe intergouvernemental.

21. Le Comité consultatif relève également dans le projet de mandat qu'une nomination au Comité d'audit ne peut être révoquée que par le Conseil d'administration et le Directeur exécutif. À ce sujet, le Comité a été informé que la révocation d'un membre du Comité d'audit serait décidée conjointement par le Conseil d'administration et le Directeur exécutif. **Le Comité consultatif est d'avis que la formulation du paragraphe 20 n'établit pas explicitement de distinction entre le statut du Conseil d'administration en tant qu'organe directeur du PAM et celui du Directeur exécutif en tant que chef du Secrétariat du PAM.**

22. En ce qui concerne l'objet et les responsabilités du Comité d'audit, il est indiqué que celui-ci a pour but d'ajouter de la valeur en renforçant l'obligation redditionnelle et la gouvernance au sein du PAM (ibid., par. 1). Il est également précisé dans le projet de mandat que le Comité d'audit fournira des avis sur le renforcement de l'interaction et de la communication entre les membres du Conseil d'administration, les vérificateurs internes et externes, et la direction du PAM, et qu'il a des responsabilités spécifiques, qui sont notamment de donner des avis concernant les valeurs et l'éthique, ainsi que les allégations d'irrégularités [ibid., par. 2 c) et 3 f) et g)]. **Le Comité consultatif estime que la portée du mandat du Comité d'audit et certaines de ses attributions tels que décrits dans le projet de mandat, semblent excéder les fonctions habituelles d'un comité d'audit.**

23. En outre, le Comité consultatif a été informé que l'un des principaux changements proposés consistait à confirmer que le Comité d'audit jouerait essentiellement un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration et du Directeur exécutif, comme précisé au paragraphe 1 du chapitre consacré à l'objet du Comité d'audit, et qu'il n'aurait pas de pouvoir décisionnel en matière de gestion ni de responsabilités opérationnelles. **Compte tenu de la précision apportée selon laquelle le Comité d'audit est un organe consultatif, le Comité consultatif estime que le Conseil d'administration pourrait souhaiter envisager de changer le nom du Comité d'audit, qui deviendrait alors le "Comité consultatif pour les questions d'audit".**

V. L'efficacité au PAM

24. Le rapport sur l'efficacité au PAM (WFP/EB.2/2011/5-E/1) est présenté en réponse à une demande faite par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010 (ibid., par. 3). Aux fins de ce rapport, le PAM a adopté la définition de l'efficacité utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, soit la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe. Comme expliqué aux paragraphes 11 et 9 à 63, et illustré à la figure 2 du rapport, les principaux domaines dans lesquels le PAM a adopté une certaine approche en matière d'efficacité sont les suivants: a) la préparation aux urgences et la planification prévisionnelle, notamment les mécanismes de financement anticipé; b) les achats; c) l'expédition et le transport; d) la programmation et la

distribution, et e) les services d'appui (ressources humaines, technologies de l'information, finances et trésorerie). Le Comité consultatif note que le PAM rendra compte à l'avenir des progrès qui seront accomplis en matière d'efficacité dans son Rapport annuel sur les résultats (ibid., par. 80). **Le Comité consultatif prend note du rapport sur l'efficacité et encourage le PAM à continuer d'améliorer son efficacité.**

VI. Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

Passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention

25. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les résultats obtenus par le PAM en matière de passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) est paru sous la cote WFP/EB.2/2011/5-C/1, et la réponse du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sous la cote WFP/EB.2/2011/5-C/1/Add.1. Le Comité consultatif note que sur les huit recommandations proposées par le Commissaire aux comptes, deux ont été mises en œuvre, et les autres le seront en 2012 (trois d'ici à mars 2012, une d'ici à juin 2012 et deux d'ici à décembre 2012). S'agissant de la première recommandation sur le taux de TTEM, selon le Commissaire aux comptes, le taux effectif s'élevait en moyenne à 68 pour cent du taux estimé, ce qui révélait une tendance à gonfler les estimations. Le Comité observe que la Division de la logistique du PAM s'emploie à améliorer le suivi et a actualisé la matrice des coûts de TTEM, selon un cycle non plus semestriel, mais trimestriel. **Compte tenu de l'expérience acquise, y compris des précédentes constatations du Commissaire aux comptes concernant les opérations du PAM en Somalie, le Comité consultatif ne doute pas que le renforcement en cours des procédures de passation des marchés améliorera la gestion par le PAM des contrats de TTEM. Le Comité compte bien que le PAM continuera de rendre compte des effets de l'amélioration de sa procédure de passation de marchés.**

Gestion des projets

26. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets du PAM (WFP/EB.2/2011/5-D/1) et de la réponse du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2011/5-D/1/Add.1). Le Comité constate que le PAM a accepté l'intégralité des 11 recommandations du Commissaire aux comptes; 3 ont été mises en œuvre, 4 le seront d'ici à juin 2012, et les 4 autres le seront d'ici au 31 décembre 2012.

27. **Le Comité consultatif salue les rapports du Commissaire aux comptes et prend note des mesures prises par le PAM pour donner suite aux recommandations qui y figurent. Il souligne qu'il importe de mettre rapidement en œuvre toutes les recommandations du Commissaire aux comptes.**

Annexe I

Autres rapports présentés au Comité consultatif

Pour examen:

- Rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la passation de marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (WFP/EB.2/2011/5-C/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5D/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets (WFP/EB.2/2011/5-D/1/Add.1)
- L'efficience au PAM (WFP/EB.2/2011/5-E/1)

Pour information

- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012 (WFP/EB.2/2011/5-F/1)